



ABONNEMENTS

Un an : Six mois :
Suisse . . . 6 fr. 3 fr.
Autres pays . 10 » 5 »
On s'abonne à tous les bureaux de poste

Paraissant tous les vendredis à Bienne

Prix du numéro 10 centimes

ANNONCES

Provenant de la Suisse . . . 20 ct. la ligne
» de l'étranger . . . 25 »
M. l'imprimeur d'une annonce 50 centimes
Les annonces se paient d'avance

Bureaux : Rue Neuve 38^a**Congrès des délégués des associations ouvrières de la Fédération horlogère.**

Nous pouvons aujourd'hui, le procès-verbal du congrès nous ayant été remis, donner un résumé complet de toutes les résolutions prises à St-Imier dans les deux journées des 5 et 6 courant.

Les délibérations ont été dirigées par M. Fritz Heng, président du Comité central provisoire ; M. Eugène Fer remplissait les fonctions de vice-président ; quatre scrutateurs ont été désignés dans la personne de MM. Aufranc, Junod, Robert et Haenni.

M. Riesen de Berne, président de la Caisse de réserve suisse, et quelques représentants de la presse assistaient au congrès. MM. Fritz Huguenin, rédacteur de la *Fédération horlogère suisse*, et Enderli, rédacteur, ont été désignés comme secrétaires français et allemand.

Concernant le mode de discussion, le congrès a décidé que chaque orateur pourrait prendre la parole deux fois sur chaque question et parler, chaque fois, cinq minutes au plus.

Constatons d'abord que le congrès prévu pour le 5 seulement, a duré toute la journée du lendemain, vu l'importance et le nombre des questions à examiner.

Nous les passerons toutes en revue dans l'ordre où elles ont été soumises aux délibérations des délégués.

1^{er} Rapport sur l'organisation ouvrière. — Depuis le congrès du 23 janvier, où furent jetées les bases de la Fédération ouvrière, le travail de propagande entrepris par le Comité central provisoire avec le concours des différentes sections organisées alors, a eu pour résultat le groupement des ouvriers horlogers adhérents à la Fédération, en 79 sections comprenant 8446 membres.

Locle	7 sections	703 membres
Bienne	16 »	1,783 »
Chaux-de-Fonds	8 »	2,500 »
St-Imier	26 »	1,700 »
Porrentruy	9 »	500 »
Granges	11 »	1,000 »
Moutier	2 »	260 »
Total		8,446 membres

Si l'on ajoute à ce chiffre l'effectif de la Fédération des ouvriers monteurs de boîtes, constituée séparément, mais dont l'entrée dans la Fédération générale est prévue, et si l'on tient compte des nombreuses sections en voie de formation, on arrive à un total de 11 à 12,000.

Ce résultat, obtenu en quatre mois d'un travail continu et d'efforts rendus souvent pénibles par les difficultés de toute nature qu'il a fallu vaincre, prouve que la cause de la Fédération est gagnée.

2^o Rapport sur la statistique des salaires. — De nombreux documents ont été envoyés au Comité central ; la difficulté était d'en sortir des données bien précises permettant d'établir les prix minimum prévus au début du mouvement. L'impression générale est que certains prix sont plus bas encore qu'on ne le croyait et que l'impossibilité de les relever dans ce moment impose, comme mesure nécessaire, le maintien provisoire des prix actuels. L'établissement de prix minimum ne paraît pas désirable, attendu qu'il aurait pour conséquence l'abaissement des prix plus élevés au niveau de ces prix minimum. Il convient donc, pour le moment, de maintenir la situation présente tout en cherchant à relever les prix partout où ils sont descendus trop bas. Les fabricants qui payent raisonnablement y trouveront leur profit puisqu'ils seront ainsi débarrassés d'une concurrence ruineuse. En résumé, il faut marcher sagement, avoir pour objectif l'égalisation des prix, mais en tenant compte des conditions générales de notre commerce et chercher, par un travail énergique, en faveur des brevets d'invention, à obtenir ce premier moyen de donner à notre fabrication une impulsion nouvelle et féconde.

3^o Rapport financier. — Toutes les sections n'ont pas encore envoyé la cotisation de 50 centimes par membre décretée le 23 janvier. La caisse de propagande contient encore 800 fr. environ auxquels viendront s'ajouter les cotisations non encore rentrées ; la somme totale sera suffisante pour que le travail d'organisation puisse être mené à bonne fin. Une fois les comptes épurés, un compte-rendu financier sera publié dans la *Fédération horlogère suisse*.

4^o Rapport sur l'assemblée d'Aarau. — Lecture est faite du protocole français de cette assemblée. Il mentionne l'entrée de la Fédération horlogère dans la Fédération ouvrière suisse, sauf ratification des sections.

Les quatre rapports ci-dessus, présentés par M. James Perrenoud, sont adoptés à l'unanimité.

Suspension de séance à midi.

Reprise de séance à 14^h heure.

Vu l'importance des points qui restent à examiner et l'urgence de s'occuper de questions qui ne figurent pas à l'ordre du jour primitif, les délégués de St-Imier demandent que le congrès soit prolongé jusqu'au lende-

main ; ils annoncent que toutes les mesures sont prises par le Comité de réception pour que les participants au congrès puissent facilement se loger. Cette proposition est combattue par quelques délégués qui envisagent que le congrès ayant été convoqué pour un jour, les décisions du lendemain ne seraient pas valables. A la votation, la prolongation du congrès est votée par 69 voix contre 50.

On communique à l'assemblée un télégramme de la Société ouvrière de Moutier, demandant que le congrès s'occupe de la grève de Moutier. Une commission spéciale est nommée à cet effet ; elle est composée de MM. Gaibrois, Robert, Zurcher, Dubois et Droz. On reprend ensuite l'ordre du jour.

5^o Discussion sur l'organisation définitive et nomination du Comité central. — Le débat sur ce point, le plus important de l'ordre du jour est fort animé. La question de savoir si la Fédération ouvrière acceptera dans son sein certains syndicats mixtes, donne lieu à une discussion approfondie sur laquelle nous ne reviendrons pas, l'ayant traitée dans l'article de fond de notre dernier numéro. Une commission de sept membres donne son préavis comme suit :

Attendu que l'exclusion des patrons dans les syndicats mixtes désignés plus bas serait préjudiciable à l'avenir de la Fédération horlogère ouvrière, la commission propose au congrès d'accepter les syndicats mixtes suivants :

*1^o Repasseurs, démonteurs et remonteurs,
2^o Emboiteurs,
3^o Planteurs d'échappements,
4^o Faiseurs de secrets,
5^o Pierristes et sertisseurs,
6^o Cuveliers,
et de laisser à ces syndicats leur autonomie.
Pour les autres syndicats mixtes dont la formation pourrait être demandée dans l'avenir, les congrès futurs décideront s'il y a lieu de les accepter ou de les refuser.*

Ont voté pour MM. Alcide Dubois, A. Ducommun, Ch. Leuba, A. Rieser, G. Zurcher ; ont voté contre MM. Emile Allemand et Arnold Steger. Le congrès adopte la proposition de la commission par 132 voix contre six.

A ce moment, les délégués de la Société des graveurs et guillocheurs de Bienne, donnent connaissance du mandat impératif dont ils sont porteurs. En vertu de ce mandat, ils déclarent ne pouvoir accepter le vote qui vient d'être émis. Ils n'admettent qu'une Fédération ouvrière absolument autonome, et ne contenant aucun élément qui ne soit pas exclusivement ouvrier. L'entrée de syn-

dictats mixtes dans la Fédération ouvrière les obligeant à en sortir, ils quittent la salle.

L'agitation causée par cet incident étant calmée, M. J. Perrenoud aborde la question de l'organisation fédérative à un point de vue général. Il préconise le système d'une organisation ouvrière autonome, sur les bases qui viennent d'être votées, Fédération régie par un Comité central exécutif, pouvant devenir la moitié du Comité central de la Fédération horlogère générale dont l'Intercantonale poursuit la formation. Il proclame la nécessité de ce lien entre les deux fédérations ouvrière et patronale qui permettra d'étudier en commun toutes les questions qui se rattachent au problème de la rénovation horlogère. La Fédération ouvrière n'y perdra rien de son autonomie particulière ; elle y gagnera au point de vue de son action et de son influence. Il engage vivement les ouvriers à se faire représenter à l'assemblée générale des délégués régionaux que l'Intercantonale convoquera à l'effet de fonder la Fédération horlogère. Il recommande l'acceptation du projet de statuts de l'Intercantonale, qui est suffisant pour permettre une expérimentation loyale et fructueuse d'une Fédération générale de tous les intéressés à l'industrie horlogère. L'assemblée témoigne par ses applaudissements de sa sympathie pour les idées émises par l'orateur.

Le Comité central définitif sera nommé sur les mêmes bases que le Comité central provisoire. Il sera donc composé de sept membres désignés par les sections de chacune des localités suivantes : Bienne, Chaux-de-Fonds, Locle, Porrentruy, Granges, St-Imier, Moutier. Dans le but de donner une plus grande unité d'action au Comité central, il sera complété par un Comité directeur de cinq membres choisis dans une même localité. Bienne et Chaux-de-Fonds sont proposées ; à la votation, Bienne obtient 52 voix et Chaux-de-Fonds 70. Les sections ouvrières de cette dernière localité nommeront les membres du Comité directeur.

M. J. Perrenoud déclare que ses nombreuses occupations l'engagent à résilier son mandat de secrétaire. L'assemblée, reconnaissant les services rendus par M. Perrenoud à la cause de la Fédération, le confirme comme secrétaire général. Dans le but de décharger d'une partie de sa tâche, il est décidé que le Comité directeur aura un secrétaire ouvrier.

M. Gygi du Locle adresse, au nom du congrès, de chaleureux remerciements aux membres du Comité central provisoire. Une collecte est faite en faveur des ouvriers de Selzach et la séance est levée après un chaleureux discours du président Heng qui donne rendez-vous aux délégués pour le lendemain matin à 8 heures.

DEUXIÈME JOURNÉE

60 délégués sont présents.

6^e Question de Moutier. — La commission nommée pour examiner cette question donne connaissance de son rapport, adopté à l'unanimité de ses membres.

Nous ne publions pas la partie du procès-verbal qui a trait à la discussion des conclusions de ce rapport, ceci pour ne pas gêner aux négociations commencées hier, en vue de régler le conflit par un tribunal arbitral.

7^e Rapport sur la question de Selzach. — Le rapport fait l'historique de la grève forcée des ouvriers de Selzach et des démarches faites auprès des autorités fédérales. Le département fédéral du commerce et de l'industrie examinera l'adjonction à faire à la loi fédérale sur le travail dans les fabriques en vue de mieux protéger l'exercice du droit d'association. Le délégué de Selzach annonce que les ouvriers ont déclaré la grève terminée ; il y a cependant lieu de secourir encore

ceux qui n'ont pu, jusqu'ici, rentrer dans la fabrique ou trouver de l'ouvrage ailleurs.

8^e Statuts de la Fédération ouvrière. — Les sections du Locle demandent qu'on mette cette question à l'étude. Le congrès décide que les sections et le Comité central seront invités à présenter des projets de statuts.

M. Matthey-Colin, délégué de Neuchâtel, demande que le travail de propagande dans le vignoble neuchâtelois, le Val-de-Travers et le canton de Vaud soit plus vigoureusement poussé. A ce propos, M. Ali Eberhard demande que toutes les sections coopèrent, avec le Comité central, au travail d'organisation et entretiennent des rapports constants avec le Comité pour être tenues au courant de son activité.

9^e Syndicats obligatoires. — Le rapport signale que la création de syndicats obligatoires nécessiterait une révision de la Constitution. Il faut chercher un autre moyen de rendre indispensable le groupement des ouvriers. Le Comité central et les divers syndicats étudieront cette question.

10^e Rédaction de l'organe horloger en français et en allemand. — La nécessité d'un organe allemand est reconnue ; l'idée exprimée par un délégué de rendre un organe officiel obligatoire pour les membres de la Fédération horlogère ne rencontre pas de faveur. Le journal la *Fédération horlogère suisse* s'offre à publier une édition en langue allemande ; la question est remise à une commission à nommer par les sections de Biel et de Granges.

11^e Mettre le pouvoir central supérieur de la Fédération en possession de fonds, lui permettant de prendre des mesures promptes et efficaces pour la protection des sectionnaires qui seraient en butte à des prétentions injustes et injudiciaires.

Resolution d'entrée de la Fédération horlogère dans la Caisse de réserve suisse. La création d'une caisse contre les risques de chômage est reconnue nécessaire ; plusieurs délégués préconisent l'entrée de la Fédération horlogère dans la Caisse de réserve suisse, un débat fort nourri s'élève sur ce point. L'institution de la Caisse de réserve suisse est inconnue de la plupart des délégués ; on craint que la Fédération horlogère ne perde une partie de son autonomie en ne restant pas seule juge des secours et de la protection à accorder à ses membres. Finalement, à la votation l'entrée dans la Caisse de réserve suisse, proposée par M. Zurcher, est votée en principe par 39 voix, sous réserve d'une étude par le Comité central et de la ratification des sections. Une proposition de M. J. Dubois de demander comme première condition la révision du règlement de cette caisse, reste en minorité avec 17 voix.

12^e Etudier les mesures propres à empêcher la baisse des prix que certains intéressés parviennent toujours à exécuter au détriment des ouvriers et de l'industrie. — Il résulte de rapports présentés par plusieurs délégués que certains syndicats sont impuissants à réagir contre la baisse des prix ; il convient donc de prendre des mesures promptes et énergiques en leur faveur. Deux motions sont soumises au vote du congrès.

Motion A. Dubois et Gaibrois fils : « Le congrès, considérant qu'il est nécessaire de réagir énergiquement contre la baisse des prix, propose 1^e aux syndicats, aux sections et à tous les membres de la Fédération de resserrer les liens de la solidarité et de rechercher, dans les diverses localités les moyens propres sinon à empêcher, du moins à atténuer les baisses ; 2^e que chaque section de métier se mette en rapport avec les sections soeurs des autres localités pour empêcher le transport du travail d'une

localité dans une autre ; 3^e d'en faire le sujet d'une étude pressante dans tous les syndicats. » Cette motion réunit 14 voix.

Motion J. Robert, appuyée par Ali Eberhardt : « Dans le cas d'une baisse de prix opérée dans une fabrique sur une partie quelconque, les ouvriers de la fabrique travaillant dans les autres parties doivent faire acte de solidarité en cessant aussi le travail. Le Comité central doit aviser tous les syndicats de la Fédération horlogère, les invitant à ne demander et à n'accepter aucun travail de la fabrique en cause. »

Malgré l'observation de M. A. Dubois, que le nombre des ouvriers à secourir augmentera dans une mesure qui ne sera plus en rapport avec les ressources financières de la Fédération horlogère, cette proposition réunit 39 voix.

13^e Ne pas adopter définitivement dans les congrès futurs que la pluralité des suffrages emporte tous les votes et décisions. — M. A. Aufranc voudrait que les sections aient droit au vote en raison du nombre de leurs membres et cela d'après une progression à déterminer. M. Ali Eberhardt préconise le vote par sections, chaque section ayant droit à une voix.

La question est renvoyée au Comité central pour étude et préavis.

14^e Question des apprentissages spéciaux dans les écoles d'horlogerie. — La Société des faiseurs d'échappements de Granges dépose une proposition, demandant que le Comité central fasse les démarches nécessaires auprès des administrations des écoles d'horlogerie, dans le but d'arriver à ce que les apprentissages spéciaux aient, dans ces écoles, la durée admise par les règlements des divers syndicats. Adopté.

Un certain nombre de propositions n'ont pu être abordées, vu leur dépôt tardif sur le bureau ; elles seront soumises à un prochain congrès.

M. Heng, président, déclare la clôture du congrès, après avoir passé en revue le travail fait pendant ces deux journées bien remplies. Il fait un chaleureux appel à l'union et à l'entente entre les différents groupes ouvriers, puis les délégués quittent la salle des séances aux cris répétés de « Vive la Fédération horlogère ! ».

Toutes les décisions et résolutions prises par le congrès seront soumises à la ratification des sections.

Comme on le voit par le résumé qui précède, le congrès des délégués a pris de nombreuses résolutions. Sont-elles toutes d'une application facile ou possible ? C'est ce que l'avenir prouvera. En présence d'un mouvement qui a pris de telles proportions, en présence surtout de la volonté bien arrêtée des 10 ou 12,000 ouvriers fédérés, de travailler énergiquement au développement normal de leur organisation, un devoir impérieux s'impose aux fabricants et chefs d'atelier.

Il serait puéril de méconnaître le danger qui pourrait résulter d'une organisation ouvrière, n'ayant pas devant elle et pour travailler avec elle au relèvement de notre industrie horlogère, une organisation patronale.

La Fédération horlogère est une force avec laquelle il faudra compter désormais. Espérons que le congrès que l'Intercantonale va bientôt réunir, groupera un nombre assez grand d'associations patronales pour que la Fédération générale des intéressés à l'industrie horlogère puisse y être définitivement fondée.

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

Tableau des sociétés ouvrières qui ont adhéré à la Fédération horlogère.

Nous priors les membres du Comité central de la Fédération ouvrière de bien vouloir nous faire parvenir le plus vite possible le tableau des sociétés ouvrières de leurs régions respectives qui font partie de la Fédération.

BIENNE

1. Société des repasseurs, démonteurs et remonteurs, 470 membres.
 2. Société des planteurs d'échappements, 200 membres.
 3. Union des faiseurs de cadrans, 225.
 4. Syndicat des ouvriers graveurs et guillocheurs, 157.
 5. Société des ouvriers pierristes, 150.
 6. Société des ouvriers sertisseurs moyennes et échappements, 70.
 7. Société des ouvriers réglleurs, 40.
 8. Société des emboiteurs, 80.
 9. Société des ébauches, finissages et pignons, 235.
 10. Société des faiseurs de secrets, 20.
 11. Société des faiseurs de ressorts, 17.
 12. Société des faiseurs de boucles et pendents, 20.
 13. Société des ouvriers sur métaux, 69.
 14. Société des ouvriers polisseurs et finisseurs de boîtes métal (en formation), 10.
 15. Doreurs et nickeleurs (en formation), 20.
 16. Union des ouvriers monteurs de boîtes.
 17. Société des ouvriers faiseurs de balanciers (en formation).
- Total pour Bienne : 1783 membres.

MORAT

1. Ebauches et finissages, 51 membres.
 2. Plantages, 50
 3. Remontages, 31.
 4. Graveurs et guillocheurs (société mutuelle) 18 membres.
- Total pour Morat : 150 membres.

LOCLE

1. Repasseurs et remonteurs, 320 membres.
 2. Emboiteurs, 56.
 3. Planteurs d'échappements, 129.
 4. Faiseurs de secrets, 43.
 5. Graveurs et guillocheurs, 80.
 6. Pierristes et sertisseurs, 25.
- Total pour le Locle : 653 membres.

PONT 1 section, 50 membres.

Congrès de la Fédération des fabricants de cadrans d'email,

le dimanche 26 juin, à 9 heures du matin, au Buffet de la gare à St-Imier. Ordre du jour :

- 1^o Question des fournisseurs de matières premières.
- 2^o Fixation d'une réunion avec les dits fournisseurs.
- 3^o Moyens à employer contre fabricants de cadrans et fournisseurs non signataires.
- 4^o Fixation d'une date pour mise en vigueur du règlement fédératif.
- 5^o Question des tarifs.
- 6^o Reprise de la question : Chambre et pension chez le patron.
- 7^o Divers.

Un délégué par dix membres de chaque section.

Les démarches faites auprès des fournisseurs ont amené l'adhésion d'une partie de ceux-ci, spécialement de toutes les grandes maisons, et avec ce contingent, notre fédération peut suffire à ses besoins. Il y a lieu d'espérer que les fournisseurs acceptant la convention ne se repentiront pas de leur décision, puisqu'ils sont assurés de la clientèle de 120 fabricants de cadrans, au détriment des autres.

Le Comité central.

La somme de 300 francs expédiée de St-Imier pour les grévistes de Selzach émane des sociétés ouvrières dont les noms suivent. Sections des monteurs de boîtes, ébauches et finissages, graveurs, emboiteurs, pendants et anneaux, repasseurs et remonteurs, peintres et émailleurs, échappements, pierristes et sertisseurs ouvriers, sertisseurs patrons, et section des repasseurs et remonteurs de Villeret.

A la suite d'une entrevue qui a eu lieu hier à Bienne, entre MM. Chopard, directeur de la fabrique de Moutier, F. Heng, président du Comité central de la Fédération horlogère ouvrière, Ali Eberhardt, président du syndicat des repasseurs et remonteurs, et Fritz Huguenin, rédacteur de la *Fédération horlogère suisse*, le principe de l'arbitrage, proposé par ce dernier en vue de régler le conflit survenu entre la fabrique de Moutier et une partie de ses ouvriers, a été admis par les représentants des deux parties.

M. Chopard a naturellement réservé la ratification de son Conseil d'administration, auquel il recommandera vivement de sanctionner cette base d'arrangement.

L'entrevue a été très cordiale. M. Chopard a exprimé sa vive sympathie pour l'œuvre entreprise par la Fédération horlogère, au succès de laquelle il contribuera de tout son pouvoir.

Nous espérons pouvoir annoncer dans notre prochain numéro la fin de ce regrettable conflit, dont la continuation causerait un préjudice grave aux deux parties. En attendant une solution définitive qui ne peut tarder, nous suspendons la publication de toute communication ou avis sur cette affaire.

Hier une assemblée composée des présidents des sociétés politiques, industrielles, agricoles et ouvrières de Bienne, Madretsch, Nidau et Boujean, au nombre de 17, s'est prononcée à l'unanimité en faveur des brevets d'invention. M. F. Schlatter présidait, MM. H. Etienne et James Perrenoud assistaient à la séance. Un énergique travail de propagande va commencer dans tout le Seeland.

Utilité des brevets d'invention pour l'industrie horlogère.

Un horloger de Bâle, M. J.-J. Meister, que divers perfectionnements introduits dans l'industrie horlogère ont fait favorablement connaître, vient de fabriquer, relataient les journaux l'an dernier, une montre dont le mouvement fonctionne une année entière sans qu'il soit nécessaire de remonter le ressort. Cette montre est faite d'après un tout nouveau système de réglage de précision, et elle renferme aussi un nouveau balancier compensé, au moyen duquel on peut régler le mouvement de telle manière que la variation dans le courant d'une année est très faible et qu'on n'a à remuer les aiguilles qu'une seule fois, lors du remontage annuel.

Cependant comme l'inventeur n'est pas protégé en Suisse, M. Meister a dû faire breveter sa découverte à l'étranger !

— Dans une communication qu'il a faite à la section d'horlogerie de Genève, M. Ed. Sordet, directeur de l'école d'horlogerie de cette ville, a rendu compte des perséverants et intelligents travaux que MM. Paillard et Crausaz de Genève ont poursuivis pendant plus de dix ans afin d'arriver à utiliser le palladium pour la fabrication des spiraux. M. Sordet a d'abord retracé les nombreux obstacles à vaincre avant d'atteindre le but

cherché, les essais et les études scientifiques auxquels il a fallu se consacrer, afin de pouvoir déblayer la route ; puis il a fait connaître la belle découverte des montres non magnétiques qui est venue récompenser les deux chercheurs. L'œuvre est aujourd'hui complète, a-t-il ajouté, le travail dans tout son épanouissement, les épreuves ont donné tous les résultats désirables et l'on peut affirmer que cette magnifique invention a pris d'emblée le rang auquel elle a droit.

C'est bien ce que les américains ont compris d'emblée, aussi une société au capital de 250,000 francs a-t-elle été constituée à New-York sous la dénomination de « The Geneva Non Magnetic Watch Company Limited » pour exploiter cette découverte dont l'honneur de meurera à la Suisse, mais dont le profit ira aux Etats-Unis, car l'inventeur n'est pas protégé en Suisse et des brevets ont forcément dû être pris à l'étranger !

— Le numéro de mai du *Journal suisse d'horlogerie*, nous apporte cette nouvelle : MM. Keller et Grüring, mécaniciens à Bienne, ont inventé une machine forte intéressante. Elle fait les boîtes de montres en or, argent, acier et métal quelconque avec une grande rapidité, sans soudure et presque sans déchet. Elle a le précieux avantage d'être très simple. Une carrière s'exécute complètement en une minute ; le travail est propre et sans bavure.

Naturellement l'invention est brevetée dans tous les pays, la Suisse excepté, puisque nous n'avons pas de brevets d'invention !

Ces trois exemples récents, qui pourraient être accompagnés de beaucoup d'autres ignorés, ne devraient-ils pas remplir de confusion, ceux qui veulent refuser à nos industries nationales les moyens de défendre leur bien légitime, le fruit de leur travail.

L'horlogerie suisse réclame unanimement les brevets, mais cela n'est pas suffisant pour les obtenir, il faut encore que les horlogers fassent partager cette manière de voir à leurs concitoyens. A l'œuvre donc, le moment est sérieux !

COOPÉRATION

Les principales sociétés coopératives de la Suisse ont donné l'année dernière les résultats suivants :

Consumverein de Zurich. — Vente totale : 2,334,226 fr., dont une très forte proportion au public, car le nombre des actionnaires n'est que de 1452. Le bénéfice net a été relativement faible, par la raison que la Société ne s'astreint nullement à vendre aux prix courants du commerce (49,610 fr.). — A ce *Consumverein* se rattache une caisse d'épargne dans laquelle, à la fin de 1886, 520 déposants étaient inscrits pour une somme totale de 362,000 fr.

Allgem. Consumverein de Bâle. — Cette Société, la plus populaire et la plus énergiquement administrée de toute la Suisse, a vendu en 1886 pour 1,866,393 francs d'épiceries, pain, vin et lait. Elle a réalisé un profit net de 132,150 francs, qui lui a permis de distribuer le 6% à ses acheteurs. Nombre des sociétaires : 4,412. Une polémique suscitée, il y a dix-huit mois, par une violente attaque des « épiciers réunis » contre la Société, paraît avoir eu pour résultat d'amener à celle-ci 645 nouvelles recrues dans le courant de 1886 !

Consumverein de St-Gall. — Ventes : 648,922 francs. Dans ce chiffre n'est peut-être pas comprise la viande de boucherie, qui représente une centaine de mille francs. Le rap-

port n'est pas très clair sur ce point. Bénéfice net : 61,625 fr. Dividende distribué : 10% sur l'épicerie, 4 sur le pain, 4 sur la viande. Nombre des membres au 30 juin 1886 : 2229.

Le rapport de cette société constate que, de 1878 à 1886, sur la place de St-Gall, les principaux articles de ménage ont baissé de prix dans la proportion suivante : Sucre 30 à 35 % ; pétrole, 28 1/2 ; huile de colza, 27 ; soude, 33 ; pruneaux, 26, etc., etc.

Consumverein d'Olten. — Ventes : 305,106 francs ; bénéfice net : 25,778 fr. Nombre des sociétaires : 495. Dividende sur les carnets : 10 %.

Société coopérative de consommation de Lausanne. — Ventes : 240,480 fr. Bénéfice net : 13,455 fr. — Dividende sur les carnets : 5 %. Nombre des membres non indiqué.

Société coopérative suisse, à Genève. — Ventes : 686,077 fr. Bénéfice net 92,420 fr. Dividende moyenne des deux semestres 11 1/2 % sur les carnets. Nombre des sociétaires : 2320. Il est à remarquer qu'à l'inverse de la plupart des Sociétés qui précèdent, celle de Genève fait les 99 % de ses affaires avec ses propres actionnaires et seulement le 1 % avec le public. Elle est donc de beaucoup la plus strictement « coopérative » de toutes.

Une observation commune aux divers comptes rendus que nous venons d'analyser c'est que le *vin* devient pour les Sociétés de consommation un article d'une importance toujours croissante. En présence des falsifications dont ce produit est l'objet un peu partout, les consommateurs paraissent enfin comprendre que leur meilleure sauvegarde est dans les unions coopératives.

D'union entre les diverses sociétés suisses, il n'est toujours pas question. Tandis que, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en France, en Espagne même, les coopérateurs s'organisent en ligues, tiennent des congrès, publient des journaux, en Suisse, chaque association continue à tirer de son côté. Il y aurait cependant, dans les onze à douze mille membres des Sociétés énumérées ci-dessus, de quoi former le noyau d'une « Union des consommateurs suisses », qui aurait sa raison d'être, à une époque où le protectionnisme fait tout ce qu'il peut pour renchérir la vie dans notre pays.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

Locle, le 12 juin 1887.

Monsieur le rédacteur,

Bien quela majeure partie des ouvriers aient adhéré à l'une ou à l'autre de leurs sections respectives il en reste cependant une bonne partie qui se tient à l'écart soit par indifférence, soit par crainte ou même par esprit de contradiction. Cependant j'ai fermement espéré d'amener dans le giron fédératif le groupe des indifférents, des craintifs et des douteux.

Parmi les parties constituées je commencerais d'abord par celle des repasseurs et remonteurs qui compte actuellement 320 membres environ dont 220 ont payé leur cotisation fédérative. A cette section se rattachent quelques ouvriers habitant d'autres localités du district Brenets, etc.

La section des emboiteurs se compose de 56 membres dont 6 n'ont payé aucune cotisation.

La section des planteurs d'échappements compte 84 membres ayant payé la cotisation et 45 qui n'ont rien payé, total de la société 129 membres.

Les faiseurs de secrets sont au nombre de 43 constitués en section parmi lesquels 36 ont payé leur cotisation fédérative. Il se trouve

à peine une dizaine de faiseurs de secrets n'ayant pas adhéré à la Société.

Les graveurs et guillocheurs comprennent à quelques exceptions près tous les ouvriers de cette partie, la Société a un effectif de 80 membres qui tous ont payé leur cotisation.

Les pierristes et sertisseurs, bien que relativement nombreux dans cette région, ne forment qu'un noyau très restreint ; 25 membres à peine. Cette difficulté de grouper cette société git en ce que beaucoup de femmes sont occupées à cette partie, difficulté qui se retrouve dans tous les métiers occupant des mains féminines.

Les fabricants et peintres en cadans sont également constitués, mais sont rattachés directement à leur fédération respective ; ils comptent de 70 à 80 membres.

Les fabricants d'assortiments ne sont pas encore constitués, bien qu'il y ait eu une assemblée des intéressés de cette partie et qu'un comité ait été nommé. Cette partie sera reprise sous peu afin de la constituer d'une manière définitive.

Aux Ponts une section collective des différentes parties a été fondée, elle compte environ 60 membres, mais jusqu'à présent elle n'a pas versé de cotisation.

Les monteurs de boîtes et les réguleurs sont également constitués en société, sans toutefois faire partie de la Fédération horlogère suisse.

Les Brenets sont encore à organiser.
Recevez, etc. X.

Chaux-de-Fonds, le 15 juin 1887.

Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi de signaler aujourd'hui à vos lecteurs les prouesses d'un nouvel escroc. Si j'emploie cette dénomination, c'est qu'il s'agit bien ici d'un vulgaire flibustier, pirate industriel, dans toute l'acceptation du terme.

Il y a quelque temps, nous arrivait ici un personnage répondant au nom de Louis Peyronnet, curé défroqué ou déserteur français, je ne sais trop au juste, lequel dès son arrivée se mit avec un empressement sans égal, à éreinter littéralement les prix de notre horlogerie. Il s'établit rue Daniel Jeanrichard 29, y inonda les marchés étrangers de catalogues réclames, modèles du Louvre, alléchants pour ceux qui n'estiment le commerce de l'horlogerie que par son bon marché toujours plus excessif, autant que fastidieux pour ceux qui connaissent la réelle valeur de nos produits. Ces catalogues, ne vous trompez pas, étaient composés de façon à ce que les négociants auxquels ils étaient adressés, veuillent bien se donner la peine d'y jeter un coup d'œil. Sur la première page s'étalait en lettres grasses la raison sociale du vampire sus-nommé, surmontée d'un titre pompeux : « Horlogerie universelle, médaille par la république française ».

Douze pages de texte formaient ce prix-courant, dans lequel vous trouviez depuis la pièce extra-ordinaire jusqu'à celle la plus fine ; toutes deux naturellement étaient livrées à des prix inconcevables de gâtemétier.

La seconde page annonçait, faites excuse :

Depuis quelques jours l'horlogerie ayant augmenté du 6 % et augmentant toujours, la maison, malgré cette hausse, est à même de fournir aux prix modérés qu'elle annonce, étant donné les approvisionnements qu'elle a en magasin et *tutti quanti*.

La dernière page de ce fatras impudique se terminait, semblable aux prospectus des pilules Brandt, par une série de lettres de félicitations, toutes plus élogieuses les unes que les autres, et finissant également toutes par cette phrase invariable quant au fond :

« Etant satisfait de la marchandise que vous m'avez adressée, je vous prie de m'ex-

pédier au plus vite une nouvelle série des montres N°.... Ci-joint mandat valeur.... »

Notre homme escomptant d'avance, un succès qu'il entrevoyait déjà doré sur tranches, avait omis dans son insouciance de songer à dame Fédération de récente invention. Celle-ci, par l'organe de son secrétaire permanent, sentinelle vigilante, fit des démarches auprès de notre municipalité qui, de son côté, ayant constaté l'absence de papiers réguliers, se renseignait en Italie. Les renseignements reçus par la municipalité se trouvèrent de nature à intéresser le département de justice et police du canton, lequel pria le trop honnête industriel de repasser la frontière au plus vite.

Il avait jeté son froc aux orties, il dut y jeter le reste.

Un bon point de ce chef à l'actif de l'œuvre des fédérés.

Laissant Peyronnet méditer sur les inconvénients que présentent les mandats d'expulsion, je passe sans transition à un autre chapitre.

Hier au soir étaient réunis les comités ouvriers de la localité, afin de procéder à différentes nominations, conformément aux décisions intrevues au congrès du 5 juin à St-Imier. Une centaines de personnes étaient présentes.

Le premier point à l'ordre du jour était la nomination du délégué de Chaux-de-Fonds au Comité central. M. Eugène Fer, dont l'assemblée propose la réélection à ce poste, déclare qu'avec beaucoup de regrets il se voit obligé de décliner toute nouvelle fonction, vu ses occupations personnelles qui lui interdisent de pouvoir s'y vouer avec toute l'activité que le mandat de membre du Comité central comporte. Il ajoute qu'il ne se désintéressera nullement de la question et que tout ce qu'il pourra faire pour l'avènement des principes fédératifs il le fera et que son zèle ne se démentira pas. M. J.-A. Dubois, proposé à cette nomination, vu ses fonctions officielles qui absorbent tout son temps, ne peut également pas accepter. L'assemblée désigne alors, à l'unanimité, M. Ducommun, président du syndicat fédératif des emboiteurs de notre ville, comme délégué au Comité central.

L'ordre du jour appelait secondement la nomination du Comité directeur de la Fédération horlogère ouvrière ; après discussion la votation établit que les 5 syndicats des remonteurs, graveurs, pierristes, faiseurs de secrets et emboiteurs éliront chacun dans leur sein un membre du comité exécutif supérieur. Ces cinq membres constitueront eux-mêmes le bureau du comité.

L'élection des délégués qui se rendront à l'assemblée patronale et ouvrière de juillet convoquée à Neuchâtel et dont la date sera annoncée ultérieurement a également lieu dans cette réunion. Sont désignés les trois délégués suivants : M. J.-A. Dubois, Eugène Fer, remonteur, et Junod, graveur, comme suppléant M. Ducommun, emboiteur ; le Val-de-Ruz nommera le quatrième délégué.

La séance est ensuite levée par M. Eugène Fer, président de l'assemblée, après avoir recommandé à tous les comités de faire une propagande active dans leurs sections respectives en faveur de la votation populaire du 10 juillet concernant la révision constitutionnelle permettant aux chambres fédérales de légiférer sur la protection des inventions.

Pardonnez M. le rédacteur la longueur de cette lettre et recevez l'assurance de ma haute considération.

EXCELSIOR.

Petite Poste.

M. B. frères et M. et plusieurs demandeurs concernant l'oréine et l'argentine. L'adresse sera communiquée plus tard aux intéressés.

Le rédacteur responsable : Fritz HUGENIN.



IMPRESSIONS SIMPLES ET MULTICOLORES

Lettres
de Naissance,
Mariage
et de Décès
—o—



Cartes
de Fiançailles,
d'Adresse
et de Visite
—o—

Nouveau Pressverein de Bienné

Editeur du
Bieler Anzeiger et de la Fédération horlogère suisse

Factures,
Memorandums,
Registres
d'établissement
—o—



Comptes,
Prix-Courants,
Actes
et Quittances
—o—

Imprimés pour Autorités, Sociétés, Fabricants
et Négociants

EXÉCUTION PROMPTE ET SOIGNÉE

Prix modérés



ATTENTION



Il est porté à la connaissance de la population horlogère, que dans son assemblée générale extraordinaire du 3 juin, la Société soussignée a expulsé de son sein **Henri Nicolet**, remonteur, pour avoir, par des manœuvres déloyales, entravé momentanément les projets de la Société au sujet d'un litige survenu avec un fabricant.

ST-IMIER, le 13 juin 1887.

Au nom de l'Association des repasseurs, démonteurs et remonteurs de St-Imier :
LE COMITÉ.

CONTREFACON DE MARQUE DE FABRIQUE

La fabrique de boîtes de montres

SCHLATTER & FLOTRON
à Madretsch

signale aux intéressés à l'industrie horlogère le fait que sa *marque de fabrique — une locomotive* — étant souvent imitée, elle livrera à la rigueur des tribunaux les individus coupables de cette contravention.

UNE RÉCOMPENSE

sera donnée, après jugement rendu, à toute personne qui fournira à la maison sus-nommée, des renseignements exacts et précis sur les contrevenants.

SOCIÉTÉ SUISSE DES PATRONS MONTEURS DE BOÎTES

Les sociétaires sont avisés que par lettre en date du 10 juin courant, la *Société générale des monteurs de boîtes or de Besançon* déclare adhérer au tarif pour la matière manufacturée d'or, admis par le Comité central, dans sa séance du 27 mai écoulé.

BIENNE, le 15 juin 1887.

Pour le Bureau du Comité central : 174
Le Secrétaire, *Le Président,*
Fritz HUGUENIN. **F. SCHLATTER.**

Le Comité central de la *Société suisse des patrons monteurs de boîtes* a fixé comme suit le tarif des matières manufacturées d'or dans les titres contrôlables :

585 ^{mm} plein, titre allemand, le gramme, fr.	2.20
597 à 600 ^{mm} » » »	2.22 1/2
K 14, 580 à 583 ^{mm} rouge et pâle, » »	2.16
K 18, _____ or anglais, » »	2.75
K 18, _____ or allemand, » »	2.75
K 18, 747 à 750 ^{mm} rouge et pâle, » »	2.70

Le présent tarif entrera en vigueur dès le 15 juin courant.

BIENNE, le 1^{er} juin 1887.

Pour le Bureau du Comité central : 162
Le Secrétaire, *Le Président,*
Fritz HUGUENIN. **F. SCHLATTER.**

Messieurs les Fabricants d'horlogerie et

Monteurs de boîtes or

qui désirent se procurer les **nouveaux Tarifs** des matières d'or (mis en rapport avec les décisions prises par la *Société suisse des monteurs de boîtes*) peuvent s'adresser à M. Charles Savoie, essayeur-juré, au *Bureau de contrôle, Chaux-de-Fonds*.

Le prix de chaque tarif est de **fr. 1.—** Envoi franco contre remboursement. 171

ATTENTION !

L'Union des ouvriers faiseurs de cadrans de Bienné et environs a désigné le magasin de fournitures d'horlogerie de Mlle Nadenbousch, à Bienné, pour le placement d'ouvriers.

En conséquence, nous informons Messieurs les fabricants de cadrans de Bienné et environs, ainsi que les ouvriers, que les registres sont à leur disposition pour les offres et demandes.

172

LE COMITÉ.

DÉCLARATION

J'ai l'honneur d'informer mes amis et les personnes que cela peut intéresser que, dans son audience du 1^{er} avril 1887, le Tribunal fédéral a définitivement repoussé le recours que MM. B. Haas jeune & Cie avaient formé contre l'arrêt de la Cour de Justice de Genève, rendu le 19 janvier 1887, dans le procès entre MM. B. Haas jeune & Cie et moi, et dont le texte a été publié par la *Semaine Judiciaire* de Genève, dans son numéro du 25 avril 1887.

168

J. PELOUX-COURT.

FABRICATION D'HORLOGERIE

en tous genres

ALEXIS HUGUENIN

St-IMIER

EXPORTATION

Spécialité : Genres anglais et autrichien

160

ÉCOLE D'HORLOGERIE de Bienne

Enseignement professionnel dans les deux langues.
Atelier spécial pour les jeunes gens désirant seulement apprendre les échappements.

Atelier de mécanique outillé d'après les plus nouveaux systèmes.

THÉORIE APPLIQUÉE

La nouvelle année scolaire vient de commencer.

Les parents qui désireraient placer leurs enfants sont priés de se faire inscrire dès maintenant.

86

LA COMMISSION.

Fabrication d'Horlogerie



Café zur Fernsicht

Schönste Uebersicht der Alpenkette Stadt Biel und Umgebung.

Fabrique d'Ebauches de Bienne

FLURY FRÈRES A BIENNE (SUISSE)

Ebauches et finissages à clefs et remontoirs depuis 13 à 20 lignes

Spécialité de Remontoirs au pendant

12 $\frac{3}{4}$ et 13 lig. cyl., 18 lig. cyl., 18, 19 et 20 lig., ancre, lépines et savonnette

Ouvrage soigné et conscientieux

FABRIQUE D'HORLOGERIE

Spécialité de

Remontoirs or 12 et 13 lignes

POUR DAMES

Léon GAGNEBIN-DU-BOIS

ST-IMIER (Suisse)

FABRICATION D'AIGUILLES DE MONTRES

en tous genres

JEAN CORBAT

Rue de l'Hôpital 94 d., BIENNE

Aiguilles poire depuis 6 lignes à 28 lignes.
Bel assortiment en aiguilles poire anglaises, espagnoles et américaines.
Aiguilles dessins variés, de toutes grandeurs.
» gothiques, de 14 à 22 lignes, dorées et bleues.
» Louis XV, gravées, depuis 8 à 26 lignes.
» chronographe, avec grandes secondes.
» à secondes, de toutes grandeurs, soignées et ordinaires.
Petits et grands quantités

Découpage d'olivettes et de porte-charnières de toutes grandeurs.

Ouvrage soigné à des prix modérés. 82

FABRIQUE

DE

BOUCLES, PENDANTS ET CANONS OLIVES

Anneaux sur acier, métal ou plaqué or

Anneaux argent massifs et plaqué argent

COURONNES

Formes en tous genres



J. UEBERSAX

10, rue Jaquet-Droz, CHAUX-DE-FONDS

Mention honorable à l'Exposition nationale d'Horlogerie en 1881

FABRIQUE D'HORLOGERIE

PAR PROCÉDÉS MÉCANIQUES

Spécialité de Remontoirs au pendant

SYSTÈME INTERCHANGEABLE

AEBY & LANDRY

MADRETSCH, près BIENNE (Suisse)

Médailles aux expositions de Philadelphie, Paris, Rome, Chaux-de-Fonds, Bienn. Amsterdam et Anvers

Mention de 1^{re} classe à l'exposition nationale de Zürich 1883

FABRICATION DE BIJOUTERIE

ET D'HORLOGERIE



Aug. WEBER

A BIENNE



Chronomètres, chronographes simples et avec compteurs à minutes

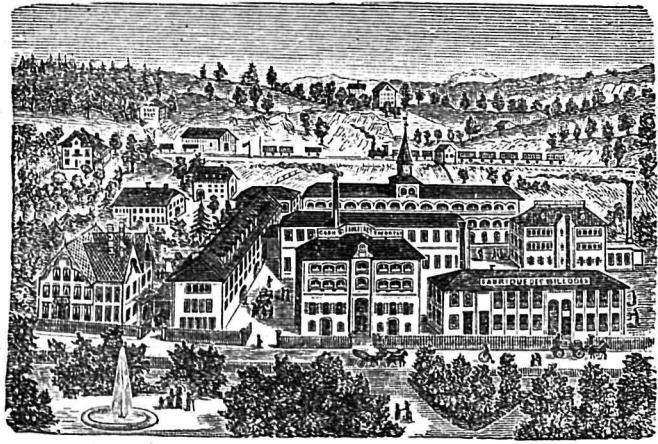
Répétitions et secondes indépendantes, montres sans aiguilles.

Seul représentant pour la Suisse de la fabrique de pendules et régulateur de G. LEUENBERGER, à Langnau.

Fabrique d'Horlogerie garantie
EUG. VUILLEMIN
Marque de fabrique MADRETSCH (Suisse)


 SPÉCIALITÉ DE MONTRES POUR DAMES
or et argent
 Grandes Pièces 18 à 20 lignes, Ancre
 Qualité bon courant et soigné 13
déposée

MANUFACTURE D'HORLOGERIE POUR TOUS PAYS
 PROCÉDÉS MÉCANIQUES 6
 COMMISSION — EXPORTATION



Georges Favre-Jacot
 LOCLE (SUISSE)

Remontoirs or, argent et galonné
 Ancres et Cylindres 11" à 20"
 Téléphone  Téléphone

LOUIS MULLER
 Quartier-Neuf, 55
 B I E N N E - 48

FABRICATION
 de
 PENDANTS ET ANNEAUX
 COURONNES EN TOUS GENRES
METZGER & RUEGER
 B I E N N E 21

Spécialité de 5
MONTRES SOIGNÉES
 POUR DAMES
 Ancres et Cylindres de 8 à 13 lignes
 DIPLOME MÉDAILLE
 Zürich 1883 UNVERS 1886
HRI THALMANN
 Rue Neuve 64 b BIENNE Rue Neuve 64 b

DÉCORATIONS DE BOITES ET CUVETTES
or et argent
 Monogrammes, Sujets et Reproduction de Portraits
 taille douce et émail
 Peinture sur émail
 JOAILLERIE, FILETS, TOURS D'HEURES
 en tous genres
NIEL, APPLIQUÉS
 taille douce en couleur
 et sur guilloches
Polissage
 et FINISSAGE
 de boites
 et cuvettes
or
 et argent
BOUROUN & BOBBY Quartier-Neuf - BIENNE - Quartier-Neuf
 Télescope
 Fabrication d'Aiguilles
 Spécialité
 pr exportation
 Acier dorées, damasquinées
 COMPOSITIONS
 QUANTIÈMES, SECONDES
 AIGUILLES ANGLAISES
 POIRES 2
 Breguets et Dessins variés
 Gothiques
 Découpages de Ressorts et de Plaques
 à toutes épaisseurs

ETABLISSEMENT MÉTALLURGIQUE
 Achat de cendres et lingots sur essai
 Fonte de déchets de toute nature
 et essayeur de matières or et argent
AUFRANC & CIE
 B I E N N E
 Dépôt de coke de St-Etienne — Charbons de bois
 Creusets de toutes espèces
 GROS ET DÉTAIL 57

FABRIQUE D'HORLOGERIE
 Spécialités pour la France, l'Espagne et l'Italie
 HORLOGERIE SOIGNÉE
ALFRED MONTBARON
 St-IMIER (Suisse) 7

Fabrication mécanique
de
BOITES de MONTRES
EN PLAQUÉ OR
à tout titre et en tous genres
ROBERT GYGAX
St-IMIER
— Telephone — 28

Adresse télégraphique : Froidevaux, Bienne.
FABRIQUE DE BOITES ARGENT, GALONNÉ ET ACIER
en tous genres et tous titres
J.A. FROIDEVAUX
BIENNE
USINE AU BRÜHL
— Telephone — 19

Fabrication d'Horlogerie garantie
Spécialité de Remontoirs or et argent
de 12 à 21 lignes
Finissages de Genève pour **H.SCH.** p:ieces de première qualité
en 12 et 13 lignes

HAEGLER-SCHWEIZER
BIENNE (Suisse)

MANUFACTURE DE LIMES ET BURINS
pour Horlogers, Bijoutiers, Graveurs

MAISON FONDÉE EN 1842
Médailles à Genève 1880, Chaux-de-Fonds 1881, Zurich 1883
M. A. NUSSBAUM
BACHET DE PESAY
GENÈVE 137

DROGUERIE INDUSTRIELLE
SPÉCIALITÉS
pour Fabricants de boites, Doreurs, Nickeleurs. Graveurs.
Fabricants de cadans

Bains de nickel extra blanc 101
Matières pour précipiter les lavements d'or et d'argent
G. ROMANG
Rue Basse BIENNE Rue Basse

CLICHÉS
HOLZSCHNITTE
A. ULLMER & C
BERN

GRAVURE SUR BOIS

Clichage en cuivre

CLICHÉS EN ZINC

Galvanoplastie et Zincographie

pour

En-têtes de lettres, cartes d'adresse, marques
de fabrique, annonces, etc. 170

EXÉCUTION SOIGNÉE — PRIX MODÉRÉS

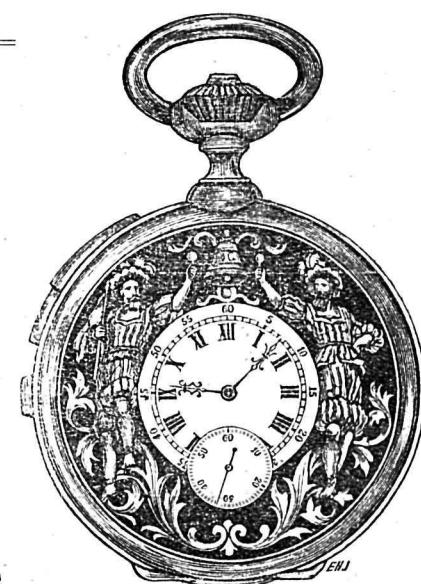
ULYSSE JACOT, LOCLE

Téléphone

Envers 344

AUTOMATES

avec mécanismes se posant sur tous
les calibres



DÉCORATION
de boîtes de montres pour tous pays
Email, taille-douce, chiffres, armoiries,
niel, appliqués, incr stations

OUTILS ET FOURNITURES D'HORLOGERIE

LINA NADENBOUSCH

GROS BIENNE DÉTAIL
Diamants, Rubis, Chrysolites et Grenats

F. C. MATILE

LOCLE (Suisse)

Commission — Expédition — Roulage

Agent près des douanes françaises et suisses

à Morteau et au Locle

72

EXPÉDITION D'HORLOGERIE

AFFRANCHISSEMENTS POUR TOUTES DESTINATIONS

CAFÉ-RESTAURANT

F. SCHNEIDER

Vis-à-vis de la Gare

Consommations de premier choix. Service actif et soigné
se recommande.

F. SCHNEIDER.

Exiger la marque
aux deux hiboux



Exiger la marque
aux deux hiboux

La saison actuelle est des plus favorables à l'emploi du

THÉ BURMANN

purgatif, rafraîchissant, anti-glaireux

n'échauffant pas l'estomac et n'irritant pas les intestins comme toutes les pilules purgatives à base d'aloès, etc. Son action est douce et bienfaisante, son emploi facile, son goût agréable. Une tasse tous les matins pour chasser l'excès de bile, purifier le sang, guérir la jaunisse, la migraine, les hémorroïdes, prévenir les étourdissements.

La popularité dont jouit le véritable 122

THÉ BURMANN

a fait surgir de nombreuses et mauvaises imitations ; exiger dans chaque pharmacie, à 1 franc la boîte, la seule bonne préparation de ce genre, le THÉ BURMANN.

Pharmacie BURMANN, LOCLE

Maison Matile-Mathey

38, Rue de Nidau et Rue Neuve, 38

BIENNE

Vêtements de dessous, coton et laine
pour dames et messieurs

Bas et Chaussettes, Guêtres

F A U X - C O L S , M A N C H E T T E S

Foulards, Cravates 63

Clouterie, Ferronnerie et Quincaillerie. Articles de Bâtisse

ARNOLD BENZ

61, Rue Haute, BIENNE

Spécialité de fil de fer recuit, du n° 0 au n° 12 P. L. pour monteurs de boîtes. — Chaises à vis. — Manches de limes et de burins. — Laiton en fil, en barres et en planches. — Pointes pour caisses d'emballage. — Ustensiles de cuisine, de ménage et de cave. — Serrures, fiches et charnières. — Paumelles et autres. — Ferments de portes, de fenêtres, de jalousies. 42

AU PLANTEUR

BIENNE

Rue du Canal

FRITZ SETZ

BIENNE

Rue du Canal

Spécialité en Tabacs et Cigares

de tous prix et de toutes provenances.

→ GROS ET DÉTAIL →

Le plus grand et le plus bel assortiment dans tous les articles pour fumeurs et prisateurs.

PIPES en véritable écume de mer et tuyau merisier, depuis fr. 1.50 pièce

CIGARES HAVANNE de première qualité à fr. 18 le cent. 26

Café-Restaurant du Jura

Place du Marché

Vins naturels — Bière ouverte

Samedis, tripes. — Lundis, gâteau au fromage. — Fondues à toute heure.

Se recommande au mieux.

G. KURTH.

22

HOTEL DE BIENNE

(BIELERHOF)

vis-à-vis de la gare

17

Établissement recommandable à MM. les voyageurs de commerce, touristes ainsi qu'aux Sociétés.

Bonne cuisine — Vins naturels — Chambres à différents prix — Grandes salles — Bains et douches à l'hôtel — Table d'hôte à midi 10 minutes — Plats du jour — Restauration à la carte à toute heure — Exposition permanente de montres. Tous les mardis, marché d'horlogerie.

Se recommande

C. RIESEN-RITTER, propriétaire.

COMMERCE DE VINS

d'Espagne, de France et du Pays

EN GROS ET EN DETAIL

Expédition en caisse à partir de 6 bouteilles

23

BASERBA 8 CIE, BIENNE

Rue de Nidau

ATTENTION

Avis à MM. les fabricants
d'horlogerie ou monteurs
de boîtes genres anglais.

Un lot de six douzaines de boîtes 935/000 nous est parvenu sans aucune lettre d'accompagnement. Un lot de douze douzaines avec un billet non signé.

Les démarches faites pour retrouver les expéditeurs n'ayant pas abouti, on prie les lecteurs de vouloir bien rendre attentifs au présent avis leurs amis ou connaissances fabriquant pour l'Angleterre. 164

Les boîtes seront délivrées contre remboursement des frais et après établissement d'identité. (H154Ch)

Agence pour le contrôle anglais:
Rodolphe UHLMANN, Chaux-de-Fonds.

F. SCHENKER

SAINT-IMIER

Dorure, argenture et nickelage.
Polissage et finissage de boîtes et cuvettes.

Rhabillage pour horlogers et bijoutiers.

Spécialité d'imitation galonné et dorures fortes. Dorures artistiques, ors de couleur, vieil argent, etc. 37

Travail prompt et garanti.

PHARMACIE DE L'AIGLE

Quartier-Neuf, Bienne, Quartier-Neuf

SPECIALITÉ

d'essences de lavande surfine et grasse, pour peintres.

Produits chimiques garantis purs pour doreurs et nickeliers.

W. GUGELMANN.

CONFISERIE, PATISSERIE

Fabrication de sirops en tous genres

Sucre de malt

Leckerlis de Bâle, 1^{re} qualité

Caramels fins

DESSERTS DE TOUTES ESPÈCES

Pastilles de gomme en gros et en détail.

DROPS ET ROCKS

PERROT-ERNST

Bienne 40

89, Rue de la Gare, 89.

AVIS

Il ne sera répondu à aucune lettre de demande de renseignements qui ne sera pas accompagnée d'un timbre de 10 centimes pour la réponse. (Administration).



USINE GENEVOISE DE DÉGROSSISSEMENT D'OR GENÈVE

FONTE ET LAMINAGE

de

Nickel pur et d'Alliages de Nickel

pour tous usages, spécialement pour les
FABRIQUES D'HORLOGERIE ET DE BOITES DE MONTRES

Planches, tringles et fil de toutes dimensions

Dégrossissages en carrures et lunettes — **Ciselé**

Découpages de platines, de rondelles pour fonds et cuvettes, de cercles pour carrures sans soudure,
de flans pour monnaies, médailles et jetons

Soudures — Anodes

CHRYSOCALÉ

Plaquée or et argent sur Nickel et Chrysocalé

Une maison de premier ordre faisant les **pivotages de pignons** et autres, demande du travail en toutes qualités et genres, depuis 75 cent. la douzaine.

Prompte exécution.

Prendre l'adr. au bureau du journal.

Un horloger

X, capable et de toute moralité, connaissant à fond l'échappement ancre et cylindre, ayant travaillé pendant plusieurs années dans une maison importante comme visiteur chef d'atelier, cherche une place analogue ou à défaut comme démonteur et remonteur dans des genres bon courant.

Adresser les offres sous pli cacheté avec initiales J. J. B., au bureau du journal.

NOUVELLE DÉCOUVERTE pour la BOITE DE MONTRE Oréine

Nouveau métal ayant exactement la couleur de l'or et qui ne change pas, c'est-à-dire ne se ternit jamais.

Argentine

Alliage blanc comme l'argent et qui, sans le secours du nickelage ou de l'argenture, soit par le seul moyen du poli, conserve toujours la même teinte.

Timbres et tirages de répétitions

S. CHAPPUIS - BÜHLER
PONTS-DE-MARTEL

Etuis dans tous les prix

ETUIS

11

OTTO TIETZE, BIENNE

FANTAISIE

Etuis patent à partir de 25 ct.

Maison fondée en 1848

Manufacture de verres de montres

tous genres

Verres, médaillons, pendules
et boussoles

H. CONSTANTIN & Cie

PLAINE DE WALSCH

près Sarrebourg (Lorraine)

SPÉCIALITÉ D'ASSORTIMENTS
pour l'exportation

117

CAFÉ-RESTAURANT
et
JARDIN D'ÉTÉ
GAMBRINUS
tenu par

WILD-REY

— BIENNE —

Téléphone 34

GRANDE BRASSERIE
SALLE DE CONCERT

J. Rodolphe GYGAX

St-IMIER

MONTAGE DE BOITES

en tous genres

45

SPÉCIALITÉ
de

Boites argent

FABRIQUE

d'Etuis de Montres
en tous genres

CHARLES GOERING & Cie

CHAUX-DE-FONDS 46